BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



- · La division de la recherche et l'histoire parlementaire
- Les ressources de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour la recherche en histoire
- Les débats à l'Assemblée législative du Québec et la recherche historique
- · Lire le journal des Débats
- · Pour une politique du développement des collections
- · Note aux collaborateurs

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

BULLETIN

vol. 10, nos 3-4 décembre 1980

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Eléments de catalogage

Québec (Province). Bibliothèque de la Législature. Bulletin / Bibliothèque de la Législature, Assemblée nationale. -- Vol. 6, no 1 (juin 1975)-[Québec] : La Bibliothèque, 1975-

v.; trimestriel.

Fait suite à: Québec (Province). Bibliothèque de la Législature. Bulletin trimestriel ISSN 0701-6093 ISSN 0701-6808 = Bulletin - Bibliothèque de la Législature.

1. Québec (Province). Bibliothèque de la Législature - Périodiques. 2. Gouvernement représentatif -Québec (Province) - Périodiques. I. Titre. II. Titre: Bulletin trimestriel.

027.65'09714 A11B5 883 B8/ 328.714 '005 JL 253

Bibliothèque de la Législature

Dactylographie : Ginette V. Bernier

Révision et correction : Danielle Brouard

Maquette : Yvon Thériault

Impression : Service des impressions de l'Assemblée nationale

Dépot légal - 4^e trimestre 1980 Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0701-6808

30 AVR 1991

Table des matières

La division de la recherche et l'histoire parlementaire 1
Gaston Peschênes
Les ressources de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
pour la recherche en histoire 9
Gilles Gallichan
Les débats de l'Assemblée législative du Québec et la re-
cherche historique15
Jocelyn Saint-Pierre
Lire le journal des Débats27
Yvon Thériault
Pour une politique du développement des collections43
Richard Paré
Note aux collaborateurs63

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Fondé en 1946 par l'abbé Lionel Groulx, l'Institut d'histoire de l'Amérique française (I.H.A.F.) est un organisme prestigieux qui regroupe un grand nombre d'historiens francophones d'Amérique du Nord. Lors de son congrès annuel tenu à Québec les 10 et 11 octobre 1980, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale délégua quatre participants. Leurs communications, regroupées sous le thème "L'Assemblée nationale et la recherche historique", suscitèrent un intérêt certain. Illustrant de façon précise ce qu'est la recherche historique en milieu gouvernemental, cet atelier, présidé par l'historien Marcel Hamelin de l'Université d'Ottawa, fit également connaître les différents types de services offerts aux chercheurs par l'Assemblée nationale. Le présent numéro du <u>Bulletin</u> offre donc au lecteur le texte des allocutions prononcées à cette occasion par MM. Deschênes, Gallichan, Saint-Pierre et Thériault.

La division de la recherche et l'histoire parlementaire

Gaston Deschênes

Créée en 1971, la division de la recherche a pour principale fonction de répondre aux demandes des parlementaires désireux d'obtenir des études ou de la documentation sur les divers sujets soumis à leur attention. Ce texte traite de l'évolution de cette division et de ses principales réalisations.

Créé en 1971, le service de recherche, car c'est ainsi qu'on le désignait à l'époque, avait pour mission d'aider les députés dans leur travail de législateurs et de contrôleurs de l'administration, tout comme les bureaux de comté, nouvellement institués, devaient les épauler au niveau des circonscriptions. Ces mesures, et plusieurs autres, faisaient suite à de nombreuses critiques, lancées de toutes parts, à l'endroit de l'institution parlementaire.

Quelques années plus tôt, Jean-Charles Bonenfant, alors directeur de la Bibliothèque, avait prévu cette évolution:

Il me semble bien, écrivait-il en 1966, que le législateur, en face de tâches qui deviennent de plus en plus compliquées, sentira, dans le Québec comme partout ailleurs dans le monde, la nécessité d'être de moins en moins un amateur et devra recourir, par lui-même ou par

^{*}M. Gaston Deschênes est chef de la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

l'intermédiaire de recherchistes à son service, à des renseignements de plus en plus techniques. Déjà, les techniciens de l'administration sont en quelque sorte au service du gouvernement qui propose les lois, mais bientôt les simples députés, qu'ils soient du parti au pouvoir ou de l'opposition, auront besoin des mêmes renseignements. C'est le rôle d'une bonne bibliothèque législative de les leur fournir avec toute l'efficacité moderne requise /.../

Dans une administration et une législature modernes, les bibliothèques constituent un service technique essentiel. Il reste beaucoup à faire pour que la Bibliothèque de la Législature fournisse, tant au point de vue matériel qu'intellectuel, aux députés, aux conseillers législatifs et aux fonctionnaires les services d'une véritable bibliothèque moderne, mais je crois qu'elle est dans la bonne voie pour remplir cette tâche qui est uniquement la sienne.

La création du service de recherche n'était pas une initiative originale sur le continent américain. A Washington, le <u>Legislative Reference Service</u>, appelé maintenant le <u>Congressional Research Service</u>, existait depuis plus de cinquante ans et comptait 250 spécialistes tandis que le service de recherche du Parlement canadien comprenait déjà 25 spécialistes après cinq ans d'existence.

A Québec, le service fut constitué au départ de six personnes: trois politicologues, dont le responsable, un juriste, un économiste et un "généraliste". Dix ans plus tard, il compte toujours six agents de recherche représentant trois disciplines: le droit, la science politique et l'histoire. Mais cette apparente stabilité cache une évolution beaucoup plus compliquée.

Dès les premiers mois de son existence, le service de recherche a connu plusieurs problèmes reliés à son insertion dans le milieu parlementaire. Déjà, la concurrence se manifestait. En effet, après avoir favorisé la création du service, l'Assemblée nationale accordait de généreuses subventions aux partis reconnus pour leur permettre d'embaucher leurs propres recherchistes. On comprend facilement que cette situation a désavantagé les agents de recherche de la Bibliothèque qui en étaient encore à définir leur code de déontologie et à établir leur crédibilité.

A la fin de l'année 1972, le bilan dressé par le service lui-même était plutôt pessimiste. Il constatait "certaines erreurs de tactique" comme le rendez-vous raté avec les commissions parlementaires et la discrimination à l'endroit des demandes formulées par certains parlementaires; par ailleurs, la tentative de travailler avec les autres services de recherche menait "à un cul-de-sac".

Même les publications planifiées en vue de mousser la publicité du service avortèrent ou furent réalisées par d'autres services. On ne peut donc s'empêcher d'être sceptique, et chacun tirera ses conclusions, en lisant la conclusion d'un article rédigé par un des premiers agents de recherche du service, après quelques mois de fonctionnement: "Voilà donc brièvement, écrivait Jacques Héroux, où en est rendu le service de recherche de la Bibliothèque présentement: tout reste à faire. Dans l'avenir, le service prendra l'importance que les parlementaires lui accorderont". En fait, trois ans plus tard, le service ne comptait plus que deux agents de recherche.

A compter du milieu des années soixante-dix, une deuxième vague de réformes parlementaires se traduisit par une lente mais sensible remontée du service de recherche. Dépourvu de service de recherche, le ministère d'Etat à la réforme électorale et parlementaire mobilisa fréquemment les ressources humaines de la Bibliothèque où les employés du service furent appelés à entreprendre des travaux relatifs à tous les aspects de la réforme électorale et parlementaire: financement des partis, mode de scrutin, consulta-

tion populaire, loi de la législature et loi électorale, etc...
Par la suite, la réorganisation administrative de l'Assemblée nationale vint regrouper et encadrer les activités de recherche, donnant un nouvel élan à la division qui évolue depuis dans des conditions bien différentes de celles qu'elle a connues antérieurement.

La division de la recherche existe toujours pour répondre aux besoins des parlementaires. Au cours de l'année 1979, une vingtaine de demandes ont été formulées par les députés ou pour les députés et la moitié de ces demandes ont exigé moins d'une semaine de travail.

Ce bilan peut paraître maigre, surtout si on le compare aux statistiques des services de même nature comme celui du Congrès américain qui a répondu, en 1977, à 300 000 demandes de renseignements. Toute tentative de comparaison doit d'abord tenir compte du nombre de parlementaires, de leur liberté d'action, mais surtout des structures de la bibliothèque parlementaire: chez nous, il faudrait additionner les demandes adressées à plusieurs services avant de songer à nous mesurer à des services polyvalents comme celui de Washington.

Toute importante qu'elle soit, la fonction de soutien auprès des parlementaires n'est toutefois qu'une facette de la division de la recherche. Des demandes de recherche moins nombreuses, mais plus exigeantes en terme de durée, nous parviennent avec régularité de l'administration de l'Assemblée nationale, que ce soit de la présidence, du secrétariat général ou de l'une ou l'autre des directions générales. Contrairement aux questions très diversifiées des parlementaires, dont les intérêts peuvent toucher tous les champs de compétence provinciale, les demandes des administrateurs de l'Assemblée se limitent sauf exception à la vie parlemen-

taire. Dans certains cas, elles se traduisent par une affectation temporaire d'un agent de recherche auprès d'un autre service en vue de la réalisation d'un projet spécial. Ainsi, au cours de la dernière session, un agent de recherche a exercé la fonction de recherchiste auprès du service de radiotélévision des débats.

Au cours de la dernière année, la division a aussi réalisé quelques travaux de recherche demandés par des institutions autres que l'Assemblée nationale, des ministères, des organismes gouvernementaux, des institutions parapubliques et même, à l'occasion, des individus et des organismes privés. A titre d'exemple, il suffira de mentionner que, dernièrement, nous avons accepté de servir de consultant pour des séries d'émissions éducatives préparées au ministère de l'Education et à la télévision éducative de l'Ontario.

Enfin, en plus de répondre à ces diverses demandes, notre division poursuit de sa propre initiative des recherches sur divers thèmes reliés au parlementarisme, à son histoire ou à son avenir. Ce critère est essentiel. Les historiens québécois, tout comme d'ailleurs les politicologues et les juristes, s'intéressent peu aux institutions parlementaires. Nous avons pu le constater au cours des derniers mois alors qu'une soixantaine de diplômés québécois ont défilé devant divers jurys formés pour combler des postes d'agents de recherche ou pour choisir des stagiaires parlementaires. Plusieurs d'entre eux détenaient une maîtrise ou un doctorat mais aucun n'avait étudié de sujets reliés au parlementarisme.

A la division de la recherche, ce thème est prioritaire, presque exclusif, et cela n'a pas besoin de justification. Le champ de recherche est vaste et il n'a pas été intensément cultivé. Nous n'avons que l'embarras du choix quand vient le temps de le diviser en sous-thèmes.

Il est facile, en effet, de voir où sont les besoins les plus pressants, d'autant plus que la curiosité du public a été aiguisée par le contenu de l'information diffusée depuis quelques années par l'Assemblée nationale. Les questions du public servent souvent à orienter nos travaux. De plus, sans qu'il s'agisse de demandes formelles, nous cherchons à exploiter des sujets susceptibles d'être utilisables par un média électronique comme le service de radiotélévision des débats.

L'histoire étant venue s'ajouter aux disciplines traditionnellement représentées à la division de la recherche, l'éventail des thèmes étudiés s'en est trouvé élargi; un grand nombre de questions posées à la division par ses différents clients ayant une dimension historique, il n'est pas exagéré de dire que notre division consacre une large part de ses ressources à l'histoire du parlementarisme québécois.

Ainsi, pour donner suite aux recherches effectuées lors de la préparation du Répertoire des parlementaires québécois, un agent de recherche a étudié le statut socio-économique des députés depuis 1867. Cette étude repose sur des données beaucoup plus solides que celles qui ont permis des analyses du même type antérieurement et elle sera prochainement publiée. La division a aussi poursuivi l'inventaire des archives parlementaires. Nous nous sommes intéressés aux archives concernant l'Hôtel du Parlement et aux documents privés laissés par les parlementaires québécois ou les concernant. Incidemment, un inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois est actuellement sous presse. De plus, dans le cadre des ententes interparlementaires, nous avons entrepris une étude sur la terminologie parlementaire en vue de la constitution d'un lexique commun avec la France et la Belgique. Enfin, nous avons aussi réalisé une étude sur les livres verts et les livres blancs au Québec depuis 1964.

Au cours de la prochaine année, nous poursuivrons les travaux au niveau des archives et de la terminologie. Nous poursuivrons aussi une étude récemment entreprise sur le premier fonctionnaire de l'Assemblée, le greffier, qu'on appelle aujourd'hui le secrétaire général.

Deux autres études seront aussi probablement mises en marche. Nouvellement recruté, un agent de recherche en droit s'intéressera à l'évolution de la procédure parlementaire tandis que nous tenterons de mettre la touche finale à une bibliographie des oeuvres littéraires, scientifiques et politiques de parlementaires depuis 1867.

Au cours des prochaines années, la division cherchera à intensifier ses relations avec les parlementaires. L'augmentation du personnel de la division permettra, par sa polyvalence, d'offrir un meilleur service aux députés et aux administrateurs de l'Assemblée. Mais, à l'extérieur du Parlement, nous avons aussi l'intention d'établir des liens avec les universitaires intéressés aux institutions parlementaires, qu'ils soient historiens, juristes ou politicologues. Idéalement, il devrait être possible de mettre sur pied des projets de recherche conjoints. Ainsi, il y aurait lieu de poursuivre l'étude des caractéristiques socio-économiques des parlementaires. Ce thème intéresse à la fois les historiens et les politicologues tandis que juristes et historiens pourraient joindre leurs efforts pour s'attaquer à l'histoire législative québécoise.

Ce ne sont là que des exemples. Dans le secteur de l'histoire parlementaire, il existe, pour employer un mot de Marcel Trudel, des sujets de recherche "pour un siècle ou deux". Il est à espérer que les historiens ne seront pas les derniers à s'y intéresser.

Les ressources de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour la recherche en histoire

Gilles Gallichan

Cette communication vise à faire connaître aux chercheurs historiens le potentiel documentaire des collections de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Tout en privilégiant sa vocation parlementaire, la Bibliothèque souhaite une exploitation maximale de ses fonds en encourageant la recherche en histoire politique et sociale du Québec.

Même si la Bibliothèque de l'Assemblée nationale n'a pas une vocation de bibliothèque de recherche, la variété et la richesse de ses fonds offrent au chercheur historien un potentiel intéressant.

Cependant, il est important de noter que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est une bibliothèque parlementaire et l'usager ne peut donc pas y réclamer le même service qu'il reçoit dans une bibliothèque universitaire (1). Néanmoins, il peut avoir accès à l'ensemble des collections de la bibliothèque.

Au cours de son histoire, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a connu plusieurs avatars; des incendies ont périodiquement détruit ses collections, sous le Canada-Uni, les déménagements

^{*}M. Gilles Gallichan est agent de recherche à la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

successifs de la Capitale lui ont fait subir plusieurs détériorations et enfin l'adoption de la loi de l'Amérique du nord britannique en 1867 amena le transfert définitif de la collection de Québec vers Ottawa.

La collection actuelle de la bibliothèque fut reconstituée après l'incendie de 1883 sous les auspices de Pamphile Le May et N.E. Dionne. Elle compte aujourd'hui environ 650 000 documents dont plusieurs offrent un intérêt certain pour l'historien.

LES PUBLICATIONS OFFICIELLES

L'importance des publications officielles dans une bibliothèque parlementaire n'est pas à démontrer. Ainsi la Bibliothèque de l'Assemblée nationale possède une collection relativement complète des publications officielles québécoises depuis le XVIIIe siècle ainsi que les publications fédérales canadiennes et celles des provinces.

De plus, depuis 1902, la bibliothèque reçoit plusieurs documents du gouvernement américain et possède les lois des Etats-Unis depuis les origines de l'union. Du côté de la France, la bibliothèque possède une collection des lois, décrets et ordonnances depuis le Ve siècle dans des éditions du XVIIIe et XIXe siècles, les journaux officiels et les débats parlementaires y compris les actes du Comité du salut public (1792-95).

Nous possédons une collection semblable pour les lois britanniques depuis le XIIIe siècle, la jurisprudence et les débats parlementaires depuis le XVIIIe siècle (Hansard).

D'autres pays sont également représentés dans cette col-

lection de publications officielles tels la Belgique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

LES JOURNAUX ET PERIODIQUES

Avec environ 4000 titres dont environ la moitié sont des abonnements courants, la bibliothèque possède une des plus riches collections de périodiques de l'est du Québec. Les journaux québécois sont, bien entendu, représentés depuis les origines de la presse périodique soit sur papier ou microfilms. De plus, un index sur fiches de l'actualité politique québécoise pour la période de 1958-1966 est disponible. Il précède donc les index imprimés du journal Le Devoir qui débutent en 1966-1967.

LES BROCHURES

La bibliothèque possède plus de 25 000 brochures québécoises et étrangères publiées surtout aux XIXe et XXe siècles. Ces brochures constituent au même titre que la presse une source de première importance pour l'étude de la société québécoise.

Malheureusement, la majeure partie de cette collection souffre encore d'un traitement catalographique déficient qui rend son accès difficile. Cette lacune sera, nous l'espérons, comblée au cours des années à venir.

4. LE DROIT ET LA POLITIQUE

Les fonds de droit et de science politique constituent l'armature, si j'ose dire, de notre collection générale. Riches d'ouvrages qui remontent au XVIIe siècle, nos collections couvrent le champ du droit français, anglais, américain voire même celui du

droit romain et du droit canon. Ces collections ouvrent de nombreuses perspectives dans la recherche des sources du droit québécois ainsi que dans tous les secteurs qui lui sont connexes, par exemple, le droit commercial pour l'histoire économique et le droit civil pour l'histoire sociale.

D'ailleurs, l'encouragement que l'Assemblée nationale donne à la recherche en droit parlementaire (2) aura comme corollaire, nous l'espérons, l'exploitation maximale des ouvrages de droit de la bibliothèque.

5. LES COLLECTIONS SPECIALES

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale s'enorgueillit de certaines collections spéciales dont la plus imposante est le fonds de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau.

Bibliophile et collectionneur, le premier ministre Chauveau légua par testament à la Législature du Québec sa collection de livres riche de plus de 6000 volumes dont quelques incunables. La bibliothèque de monsieur Chauveau reflète l'esprit de "l'honnête homme" du XIXe siècle, reflet de la mentalité bourgeoise doublée chez lui d'une grande culture. Les pièces les plus remarquables de cette collection sont rassemblées dans une salle de la bibliothèque.

Une autre collection, celle du juge Antoine Polette, spécialisée en droit est aussi digne de mention. De plus, la bibliothèque possède de nombreux Conventionas et Canadianas acquis au fil des ans qui sont venus enrichir sa collection.

6. LES PUBLICATIONS

Depuis quelques années, la bibliothèque a publié certains documents et répertoires bibliographiques destinés aux parlementaires et qui peuvent s'avérer des instruments très utiles pour les chercheurs. Par exemple, la série "Bibliographie et documentation" comprend six titres parmi lesquels <u>Les Comités et commissions d'enquête depuis 1867</u>, Québec, 1972; <u>L'index des lois</u> à caractère privé au Québec 1867-1975, Québec, 1976.

D'autres publications de la bibliothèque peuvent aussi présenter un intérêt pour les chercheurs; signalons le <u>Répertoire</u> des parlementaires québécois 1867-1978, Québec, 1980, ainsi que le <u>Bulletin</u> de la Bibliothèque de la Législature dont plusieurs articles portent sur des aspects documentaires ou historiques (3).

En marge de sa vocation de bibliothèque parlementaire, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale offre donc un intérêt certain aux chercheurs spécialisés en histoire du Québec qui peuvent avoir accès à ses diverses collections, ainsi qu'aux divers répertoires déjà publiés par ses services. Cette disponibilité contribuera, nous l'espérons, à un plus grand approfondissement des connaissances sur le Québec et sur son développement historique.

NOTES ET REFERENCES

- Les personnes intéressées à avoir plus de renseignements sur les règlements et les services de la bibliothèque peuvent demander le <u>Guide du lecteur</u> ou téléphoner au service de référence à 643-4408.
- La fondation Jean-Charles Bonenfant encourage la recherche en droit parlementaire depuis sa création en 1978.
- Ces publications sont distribuées à l'extérieur de l'Assemblée nationale et toutes sont disponibles dans la plupart des bibliothèques.

Les débats de l'Assemblée législative du Québec et la recherche historique

Jocelyn Saint-Pierre

La transcription intégrale des débats de l'Assemblée législative du Québec date seulement de 1963. Une équipe de chercheurs est à reconstituer les débats pour la période 1893-1963 à l'aide de documents officiels et de chroniques parlementaires publiées dans les journaux de l'époque. Le présent texte décrit ces sources, la méthodologie utilisée, le type d'information que les chercheurs y retrouveront et brièvement, les projets de la division de la reconstitution des débats.

Contrairement à ce que plusieurs pourraient croire, la transcription intégrale des débats à l'Assemblée législative du Québec est récente, elle ne date que de 1963. Cela est d'autant plus regrettable si l'on songe que de tels comptes rendus existent aux Etats-Unis depuis 1789, en Grande-Bretagne depuis 1803, en France depuis 1868 et au Canada depuis 1875.

Depuis la Confédération, il fut question à plusieurs reprises de la mise sur pied d'un "hansard" québécois sans qu'aucune tentative n'aboutisse. Le facteur coût fut probablement déterminant. Quelques contemporains essayèrent de remédier à cette carence.

^{*}M. Jocelyn Saint-Pierre est chef de la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Roch-Pamphile Vallée publia son <u>Echo de la Session</u> du 13 novembre au 26 décembre 1871. Dans cette hebdomadaire, Vallée résume les principaux discours et les interventions des députés. Puis, Alphonse Desjardins, journaliste lié au parti conservateur, publia huit ans plus tard les <u>Débats de la Législature de la province de Québec</u> (1879-1889). Ce texte reprend la version des débats parue dans <u>le Canadien</u>. N. Malenfant fut ensuite choisi par le nouveau gouvernement Mercier pour continuer le travail de Desjardins pour 1890. Et enfin, Louis-Georges Desjardins, greffier de la Chambre, rédigea le texte des débats des sessions de 1892 et 1893.

Puis tout s'arrête faute de fonds. Ce n'est que vers 1970 que la publication d'un tel ouvrage est reprise alors que Monsieur Marcel Hamelin reconstitue les débats pour la période 1867 à 1878.

La division de la reconstitution des débats, créée en 1974, a reçu le mandat de poursuivre le travail de Monsieur Hamelin et de publier les débats pour 1893-1963. Ce service, qui relève de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, compte une équipe de dix personnes dont six historiens. Nous avons complété trois législatures qui englobent les années 1893 à 1904. Nos recherches portent actuellement sur 1905 à 1912.

SOURCES

La reconstitution des débats requiert l'utilisation de deux types de sources: la documentation officielle et les chroniques parlementaires publiées dans la presse.

A) La documentation officielle

Essentiellement, il s'agit dans ce cas de documents produits par le Parlement. D'inspiration britannique, ils furent introduits ici en même temps que notre première assemblée délibérante, en 1792.

Le <u>Journal de l'Assemblée</u> et les procès-verbaux ne forment en fait qu'une seule et même chose. Le <u>Journal de l'Assemblée</u> n'est que l'ensemble de tous les procès-verbaux réunis en un volume avec un index, une liste des projets de loi et une liste des documents demandés et déposés.

Le procès-verbal constitue le rapport officiel écrit des délibérations de la Chambre. Le greffier y inscrit dans un style dépouillé et factuel, au fur et à mesure du déroulement de chaque séance, les résolutions adoptées, les votes, les motions, les interpellations, mais il ne reproduit jamais les débats qui ont eu lieu.

Dans la compilation des débats, le procès-verbal nous sert de squelette auquel on greffe les comptes rendus des journaux. Il détermine l'ordre chronologique des travaux parlementaires. Cependant, cet instrument est trompeur, car en ne donnant aucune information sur les débats, il place toutes les motions sur le même pied sans distinguer l'accessoire de l'essentiel. Ainsi, une motion présentée pour la forme reçoit le même traitement qu'une autre qui a soulevé des discussions passionnées.

L'ordre du jour, appelé aussi feuilleton, représente le menu législatif préparé par le greffier et distribué à tous les députés avant chaque séance. L'Orateur, appelé aujourd'hui président, l'utilise pour annoncer les grandes étapes du travail parlementaire. Confronté au procès-verbal et aux chroniques des journaux, il sert à vérifier le déroulement des travaux de la Chambre.

Les recueils de lois nous sont indispensables, car ils nous permettent de comparer les versions successives d'un projet de loi et de mieux suivre le processus législatif notamment pour les discussions en comité plénier. A partir de 1900, nous disposons de trois recueils. Le premier regroupe les projets de loi présentés en première lecture; le deuxième, les projets de loi qui ont subi leur 3e lecture et le troisième, les lois sanctionnées, c'est-à-dire les statuts de la province de Québec.

B) Les chroniques parlementaires de la presse

Notre principale source d'informations est constituée bien sûr des chroniques parlementaires publiées dans la presse. La plupart des journaux québécois de l'époque offrent une telle chronique à leurs lecteurs. Elle est rédigée par un reporteur qui assiste aux débats.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, une grande quantité de journaux sont publiés au Québec. Il nous est apparu indispensable de les dépouiller systématiquement. Cela représente facilement entre une quarantaine et une centaine de titres. On y retrouve les grands quotidiens de Montréal et de Québec, beaucoup d'hebdomadaires régionaux et un certain nombre de revues spécialisées.

En consultant toutes ces publications, nous ajoutons considérablement au texte. Ainsi, un hebdomadaire régional qui publie un compte rendu des débats peut insister sur l'intervention du député de l'endroit introuvable ailleurs parce que d'intérêt purement local.

Ces reportages sont d'inégale valeur. Cela s'explique par au moins deux facteurs.

Le premier est lié au métier de journaliste tel que pratiqué à l'époque. Le journaliste de profession est rare, sa compétence laisse à désirer. Il s'agit souvent d'un homme de parti plus enclin à louer et à flatter qu'à informer le public. D'ailleurs, plusieurs hommes politiques possèdaient ou étaient liés à un journal.

En second lieu, le travail en lui-même était difficile. Le correspondant ne pouvait assister à toutes les
séances qui se poursuivaient tard dans la nuit. Il devait
transcrire des interventions en dépit de la mauvaise acoustique de la Chambre, du bruit et des chuchotements des députés. Ajoutons à cela les problèmes de l'utilisation des
deux langues, la mauvaise qualité des interventions et la
menace du libelle et nous avons une idée des contraintes
qui pesaient sur le correspondant parlementaire.

A l'instar de Monsieur Hamelin, nous n'avons pas vraiment décelé de "partisannerie" malgré les attaches politiques de nombreux journaux. Généralement il n'y a pas de différence flagrante entre les chroniques. On la retrouve dans la longueur, dans la disposition des interventions et surtout dans les commentaires qui émaillent le compte ren-

du du reporteur.

Ainsi par exemple, <u>le Soleil</u>, organe du parti libéral, ignorera le discours d'un député de l'opposition, ou le placera à la fin, ou même en fera à peine mention. Par contre, les interventions des députés ministériels seront abondamment couvertes. L'<u>Evénement</u>, journal conservateur, fera de même pour les membres de l'opposition.

METHODOLOGIE

Chaque législature est confiée à une équipe de trois ou quatre historiens et chacun s'occupe d'une session. Après avoir fait une rétrospective de la conjoncture, établi sa liste de députés et la liste des membres du cabinet, le recherchiste procède en deux étapes. Il élabore d'abord une version préliminaire, puis il la complète ensuite en dépouillant systématiquement les autres journaux.

A) Version préliminaire

a) Le choix des journaux

Pour la version préliminaire ce choix se fait en fonction des critères suivants qui assurent une représentativité plus large: caractère exhaustif des chroniques parlementaires, allégeance politique, langue utilisée et provenance régionale.

Une fois cette sélection faite, l'historien dispose de la photocopie du <u>Journal de l'Assemblée</u> et de celle des dix journaux choisis. Après avoir lu cette documentation, il l'annote puis retient certains passages qu'il greffe à la procédure. Il indique les références et note les contradictions. Pour le guider dans les dédales de la procédure, il peut compter sur un fichier méthodologique qui lui indique la formulation à utiliser.

b) L'ordre des intervenants

Il est déterminé par la fréquence de l'ordre indiqué dans les journaux. L'ordre le plus souvent mentionné devient prioritaire.

c) Choix des discours

Règle générale, plus le contenu des chroniques parlementaires se ressemble d'un journal à l'autre, plus la fiabilité de ces reportages est grande. Malheureusement, il est rare que les débats rapportés soient tout à fait identiques. Cela nous oblige à établir des critères très stricts dans le choix des textes: discours rapporté à la première personne, discours publié "in extenso", crédibilité générale du journal (qui se vérifie par la confrontation de ses reportages avec ceux des autres journaux), affiliation politique (un journal libéral aura tendance à consacrer plus d'espace à un député libéral), lieu d'édition du journal (un journal montréalais accordera une meilleure couverture de l'étude d'un projet de loi sur la charte de Montréal), centre d'intérêt du journal (le Canada présentera en détail les discussions sur l'éducation), la langue (les discours rapportés dans la langue du député sont choisis de préférence parce qu'ils respectent davantage le style de l'orateur.

Il nous arrive parfois d'être confrontés à certains passages vraisemblables mais contradictoires que ce soit pour l'ordre des participants ou pour la teneur d'une intervention. Dans la majorité des cas, la critique interne et externe du document, de même que l'examen des interventions antérieures du député nous indiquent avec certitude la position qu'a effectivement adoptée un député sur un problème bien défini. En cas de doute sérieux, nous rapportons les versions contradictoires dans des notes en fin de séance.

B) Complément de la version préliminaire

Après avoir reconstitué toutes les séances d'une session, le chercheur les reprend en les complétant à l'aide de toutes les autres publications disponibles.

Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à trouver l'intervention d'un député dans un seul journal. Nous avons amalgamé à l'intérieur d'une même intervention des extraits puisés à plusieurs sources afin de produire la version la plus exhaustive possible.

L'historien doit être fidèle au sens et à l'argumentation de chaque discours. Même les interruptions fantaisistes ou contraires au règlement et les remarques sur l'atmosphère du débat sont conservées.

Nous n'effectuons sur le texte que des corrections mi-

neures qui se limitent à l'orthographe, à la ponctuation, au temps des verbes et à l'usage de la majuscule. Nous nous sommes efforcés de respecter la langue de l'époque avec ses canadianismes et ses anglicismes.

Pour les mêmes raisons que Monsieur Hamelin nous n'avons pas indiqué nos références bien que nous les conservions dans nos dossiers.

Ces références, en plus d'alourdir une publication déjà volumineuse pourraient induire le lecteur en erreur. En effet, il est rare que nous ayons une seule source pour une intervention. N'en citer qu'une pourrait laisser croire qu'un seul journal a rapporté le discours alors qu'il l'a été par plusieurs. On s'imagine les difficultés de représenter techniquement de telles références. Dans une séance moyenne, nous aurions souvent près d'une centaine de références et à l'intérieur de chacune il nous faudrait citer plusieurs titres.

Pour uniformiser le texte et éviter la confusion entre la langue du journal et celle de l'orateur, nous avons cru utile de traduire les passages anglais. Assisté de l'historien, le traducteur s'efforce de rendre l'esprit et même la lettre des débats, à la lumière du contexte et des versions françaises partielles de l'intervention.

Pour chaque législature nous publions une introduction historique et méthodologique de même qu'un index des participants et des sujets. Dans le premier cas, le chercheur trouvera tous les sujets sur lesquels chaque député est intervenu, dans l'autre, il aura tous les thèmes abordés à la Chambre.

UTILITE DES "DEBATS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE"

Il est facile de démontrer à des historiens l'utilité d'une telle collection. Tous ceux qui ont eu à travailler sans débats ont déploré cette lacune.

A) Une synthèse essentielle

Cette synthèse est indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Québec. C'est une source sûre de références qui épargnera aux historiens de fastidieuses recherches dans la presse.

Avec l'index des débats, la consultation en est encore facilitée. Cela permet au chercheur de suivre plus aisément l'évolution d'une question sur une longue période.

Mais les débats représentent surtout une source de première main. Combien d'ouvrages historiques, combien de biographies d'hommes politiques ont été écrits et sont basés sur des sources secondaires parce qu'il n'y avait pas de débats.

B) Un outil pour relancer l'histoire parlementaire

Nous croyons que les <u>Débats de l'Assemblée législative</u> permettront une relance de l'histoire parlementaire. Au niveau des biographies d'hommes politiques, le texte des débats constitue une source indispensable. Jusqu'ici les historiens se sont surtout intéressés aux personnages de premier plan: premiers ministres, ministres importants, chefs de file des grands mouvements d'opposition. Mais combien de députés ont été ignorés en dépit du rôle impor-

tant qu'ils ont joué dans notre vie politique?

C) Une source inépuisable

Pour tous les autres secteurs de la recherche historique, les débats constituent une source inépuisable de découvertes. Voici une liste non-exhaustive des thèmes qui pourraient y être explorés: étude du pouvoir et des pouvoirs en action (groupes de pression), étude des idéologies, des mentalités (députés), étude des questions financières (comparaison entre les budgets), étude des questions sociales (travailleurs, hygiène, organismes de charité), étude des problèmes de l'émigration, de la colonisation et de l'agriculture, étude de la question économique (richesses naturelles, industrialisation, rôle du gouvernement), étude des relations extérieures, question de l'éducation, histoire régionale (demande de charte de ville), étude des relations Ottawa-Québec (question d'actualité), étude synchronique de la langue. Même les généalogistes y trouveront leur compte: demande d'adhésion à une profession, demande de renseignements sur tel ou tel employé du gouvernement, etc.

PROJETS D'AVENIR

Nous espérons bientôt atteindre un rythme de publication d'une législature par année. Il reste dix-sept législatures à compléter. Cela donne une idée de l'ampleur qu'aura cette collection.

Mais les historiens de la reconstitution des débats, tout en se consacrant prioritairement à leur tâche, voudraient dépasser la seule confection d'un instrument de travail et diffuser davantage le fruit d'une recherche qui est souvent plus ample que ce qu'exige la rédaction des débats.

Cette contribution qui reste à définir pourrait prendre diverses formes: publication d'articles, de receuils de textes, et de biographies, inscription au doctorat, collaboration avec d'autres chercheurs à titres de personnes ressources (professeurs, étudiants), création d'un groupe de recherche sur l'histoire parlementaire qui pourrait être affilié à l'I.H.A.F., indexation sur informatique.

De toute façon, nous sommes heureux de répondre aux demandes de tous les chercheurs qui auraient besoin d'un complément d'informations tant sur le contenu des débats que sur la méthodologie utilisée. Il nous est arrivé à quelques reprises de répondre à des demandes de l'extérieur.

Enfin, ajoutons que plusieurs députés seraient probablement étonnés de lire ce qu'on leur attribue. Quelques-uns jugeraient notre compte rendu bien fragmentaire. Mais c'est la seule version disponible réunissant tout ce que les contemporains ont cru bon de retenir.

Il appartiendra à d'autres d'exploiter cette mine d'informations. Si les historiens, quels que soient leurs domaines de recherches, y trouvent des éléments nouveaux pour éclairer leurs travaux, notre effort n'aura pas été vain.

Lire le journal des Débats

Yvon Thériault

Le journal des Débats de l'Assemblée nationale du Québec publie, depuis le 14 janvier 1964, la transcription textuelle des délibérations des parlementaires dans la langue de l'intervenant. Le texte révisé des débats est édité avec soin pour en faciliter la lecture. Depuis septembre 1980, la préparation du journal se fait à l'aide d'un éditeur de texte à micro-processeurs. Quant au contenu, il présente les travaux de la Chambre et des commissions parlementaires selon l'ordre fixé par le Règlement: les afhaires courantes suivies des appaires du jour. Dans le but de faciliter l'accès à cette masse documentaire qui groupe déjà 175 000 pages, l'Assemblée nationale met à la disposition des chercheurs divers instruments de travail: un index détaillé pour chaque session (plus de 2000 pages depuis 1964); des index cumulatifs sur des thèmes d'intérêt particulier; un bulletin de Documentation politique courante qui fait le point sur les travaux parlementaires en cours et qui offre une bibliographie récente sur les thèmes de l'actualité politique. Pour l'avenir. on envisage le recours à une exploitation automatisée de ces textes qui concernent l'histoire politique contemporaire.

Les historiens contemporains ont la chance ou le problème de disposer de documents variés pour écrire et interpréter leur époque. Limitons-nous ici à lire un seul de ces documents: le journal des Débats de l'Assemblée nationale du Québec. Voyons ensemble

^{*}M. Yvon Thériault est responsable de l'indexation et de la bibliographie à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

sa facture, son contenu et les principaux moyens d'accès à cette information privilégiée pour les travaux des historiens, sociologues, politicologues, journalistes et parlementaires eux-mêmes.

SA FACTURE

Le journal des Débats, publié dans le style des journaux des Débats (1) des parlements du monde, est la transcription textuelle des délibérations de l'Assemblée nationale du Québec dans la langue de l'intervenant. Le texte révisé des débats est édité pour en faciliter la lecture. La transcription se fait à partir de l'enregistrement sur bande magnétique à quatre pistes des délibérations de la Chambre et des commissions parlementaires.

Dès que l'enregistrement est terminé, entre en jeu l'un des systèmes de traitement de mots les plus modernes au Canada. Depuis septembre 1980, le journal des Débats de l'Assemblée nationale du Québec est en effet muni d'un système multiposte de traitement de texte avec 18 écrans-claviers, de mini-ordinateurs, des mémoires à disques rigides et des imprimantes rapides (2). Coiffées des écouteurs, les transcriptrices transforment la parole en écrit qui apparaît sur leur écran. Les transcriptrices prennent soin, tout en conservant l'authenticité des propos enregistrés, d'éliminer certaines expressions incorrectes ou certains anglicismes qui n'ont pas leur place dans le seul Parlement français du continent américain. La transcription de cinq minutes de débat se fait habituellement en vingt-cinq minutes.

Acheminée vers une unité à disques qui retient les textes en mémoire, cette transcription apparaît en même temps sur une imprimante. Cette copie ainsi que la cassette qui y correspond sont aussitôt apportées au service de révision. Les réviseurs écoutent à leur tour l'enregistrement et inscrivent sur la copie les corrections nécessaires. Ainsi, ils ajoutent les mots oubliés, corrigent les fautes d'orthographe, biffent certains mots jugés inutiles et se permettent d'améliorer quelque peu la forme s'ils jugent que de légères modifications donnent un texte plus clair. Une bonne partie de leur travail consiste également à vérifier les noms d'individus, de sociétés, d'organismes, de même que les chiffres cités par les opinants, les textes législatifs, les citations de livres ou de périodiques. On recourt alors à divers dictionnaires, à des encyclopédies, aux publications gouvernementales et enfin, aux bottins et annuaires de toutes sortes.

Dès que le travail de révision est complété, le texte corrigé est reproduit en une centaine d'exemplaires qui sont distribués aux intervenants, aux éditeurs du journal des Débats ainsi qu'aux membres de la tribune de la presse. Les députés doivent soumettre leurs corrections très rapidement, s'ils jugent que la transcription ne correspond pas entièrement à leurs paroles. Les modifications des intervenants, réviseurs et éditeurs, de même que les intertitres et autres annotations en vue de l'édition finale sont retournés aux transcriptrices correctrices. Celles-ci rappellent sur un écran-clavier le texte original et y insèrent les changements. Le texte final ainsi obtenu, de même que la table des matières qui précède chaque fascicule d'une séance est recomposé par l'ordinateur sur deux colonnes avec pagination alternative. Elle est remise à l'imprimeur qui la réduit en format du journal des Débats et en tire le nombre de copies commandé et les achemine luimême vers les abonnés.

En résumé, de la parole à l'imprimé, les débats sont enregistrés, transcrits, révisés, soumis à un premier tirage, édités, composés et indexés par des services techniques et professionnels impliquant une cinquantaine d'employés en temps de session. Le journal des Débats paraît 48 heures après chaque séance. Pour ces services, un budget de 2 576 000\$ apparaît aux prévisions budgétaires de 1980-1981 de la Direction de l'édition. Le service du journal des Débats absorbe environ la moitié de cette somme.

Le journal des Débats est vendu à prix modique. Le tirage actuel s'élève à quelque 3300 exemplaires pour chacune des séances de la Chambre et des commissions parlementaires. Les bibliothèques publiques et universitaires, ainsi que de nombreux centres de documentation du Québec et de l'étranger reçoivent gratuitement cette mémoire de l'Assemblée (3).

2. LE CONTENU

Le contenu quotidien du journal des Débats forme un cahier d'environ 55 pages, en plus de l'édition des commissions parlementaires de 45 pages en moyenne par séance.

Cette publication qui a débuté le 14 janvier 1964 représente aujourd'hui une masse documentaire de 175 000 pages. La collection forme 175 tomes d'un millier de pages chacun. Un bon programme de lecture pour les historiens et chercheurs de l'an 2000!

Toute personne qui consulte le journal des Débats a intérêt à se rappeler que la Chambre respecte une procédure quotidienne presque immuable. En effet, le Règlement prévoit pour chaque jour de session une répartition des délibérations en affaires courantes et affaires du jour.

Le Code Lavoie, le plus récent Règlement de l'Assemblée nationale du Québec, détermine l'ordre des travaux (4).

L'article 33 du Règlement établit d'abord l'ordre des affaires courantes: "A chaque séance, l'Assemblée, avant d'entamer les affaires du jour, procède aux affaires courantes dans l'ordre suivant:"

- Dépôt de rapports de commissions élues (108 rapports en 1979-1980).
- Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés (31 rapports à la dernière session).
- Présentation de motions non annoncées (34 motions adoptées à la dernière session).
- Présentation de projets de loi au nom du gouvernement (161 à la dernière session).
- Présentation de projets de loi au nom des députés (59 à la dernière session).
- Déclarations ministérielles (11 à la dernière session).
- Dépôt de documents (623 à la dernière session).
- Questions orales des députés (une moyenne de 6 questions par jour pour la dernière session).

La période de questions (45 minutes) constitue la partie la plus spectaculaire de la section des affaires courantes. Elle demeure l'un des plus importants moyens de contrôle du gouvernement par le Parlement. L'actualité est la principale source des questions adressées aux ministres responsables de l'administration gouvernementale: le projet référendaire, la réforme constitutionnelle, les rapports entre le gouvernement et les organismes parapublics, les relations de travail, l'administration de la Justice, l'accès à l'information, les élections, etc.

Cette première partie de la séance dure environ une heure. L'article 34 du Règlement précise ce qui peut survenir avant que la Chambre aborde les affaires du jour: "Immédiatement après l'expédition des affaires courantes et avant que l'Assemblée entame les affaires du jour: - Un député peut demander des renseignements sur les travaux /.../ soulever une question de privilèges /.../ s'expliquer sur un fait qui /.../ le concerne en tant que député /.../ après en avoir donné avis par écrit au président, au moins une heure avant l'ouverture de la séance".

Ces échanges sont généralement assez brefs et ne doivent pas soulever de débat. C'est à ce moment que commencent à siéger les commissions parlementaires, surtout au printemps pour l'étude des crédits budgétaires.

La plus grande partie du journal des Débats sera donc consacrée aux affaires du jour. L'article 35 du Règlement détermine le déroulement de cette seconde tranche de la séance:

"Les affaires du jour sont inscrites au feuilleton dans l'ordre suivant. Tous les jours, sauf le mercredi:"

- les motions annoncées par le gouvernement (10 à la dernière session);
- les ordres du jour au nom du gouvernement;
- les ordres du jour relatifs aux projets de loi privés;
- les ordres du jour relatifs à des affaires d'intérêt public au nom des députés (6 à la dernière session);
- les motions annoncées par les députés (71 à la session 1979-1980);

Le mercredi:

- les questions écrites (71 questions écrites à la dernières session);
- les motions des députés et du gouvernement.

Les affaires du jour sont appelées suivant l'ordre indi-

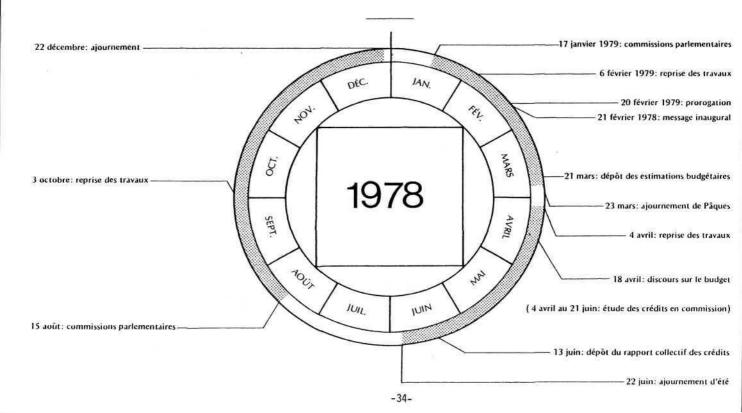
qué par le leader parlementaire (article 36). Le président appelle les affaires du jour suivant l'ordre indiqué aux articles 35 et 36 et il donne la parole au député au nom de qui l'affaire appelée est inscrite (article 37). La période consacrée aux affaires du jour occupe de cinq à huit heures de la séance quotidienne. La majorité du temps, la Chambre siège alors en commission plénière. C'est durant les affaires du jour que les parlementaires débattent des projets de loi en deuxième et troisième lectures. Les traditionnels débats sur le message inaugural ou sur le budget se déroulent aussi à ce moment.

Depuis l'adoption d'un règlement sessionnel, le 22 mars 1979, les députés ont le loisir d'inscrire au feuilleton des questions avec débat. Ce nouveau règlement permet à une commission de siéger, le vendredi matin, pour débattre de la question portée au feuilleton, quelques jours auparavant. Lors de la dernière session, 21 questions ont été inscrites pour débat du vendredi. Quinze commissions ont effectivement siégé sur ces problèmes d'intérêt général et relevant de la compétence administrative d'un membre du gouvernement (article 174 A). La commission peut siéger de 10 à 13 heures. Elle termine ses travaux lorsqu'il n'y a plus d'opinant. La commission n'est pas tenue de faire rapport à l'Assemblée, mais la transcription intégrale des délibérations apparait au journal des Débats de la journée.

Aux travaux de la Chambre proprement dite, il faut ajouter les délibérations des parlementaires en commissions. L'article 135 du Règlement donne la liste des commissions élues permanentes et l'article 151 indique les matières qui sont de leur compétence: les crédits, les projets de loi et les règlements qu'ils prévoient, toute autre matière que l'Assemblée peut, en tout temps, leur référer.

3e SESSION, 31e LEGISLATURE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Lors de la dernière session, les commissions ont tenu 400 séances d'une durée totale de 1476 heures et entendu 394 organismes ou groupes de pression. Leurs délibérations couvrent 15 265 pages du journal des Débats, en comparaison des 6243 pages de la Chambre. Le tiers de ces textes se rapportent à la discussion des centaines de programmes budgétaires des ministères. La balance a été consacrée à l'étude de 74 projets de loi publics et de 47 projets de loi privés. Dix-neuf autres thèmes ont été abordés avec les groupes d'intérêt: réforme du droit de la famille, avant-projet de loi du code de la route, réforme des districts électoraux, administration des sociétés d'Etat, etc.

Les commissions parlementaires prennent de plus en plus d'importance, ce qui indiquerait une tendance du système parlementaire vers une plus grande participation de la société à l'élaboration de la législation et à l'administration de la chose publique.

L'ACCES A L'INFORMATION PARLEMENTAIRE

Le journal des Débats et des commissions parlementaires est accessible à toute personne qui désire consulter la transcription intégrale des délibérations parlementaires.

Cependant, le fort volume de texte, le découpage quotidien oblige à recourir à des tables analytiques (index) pour suivre le fil d'un débat prolongé ou pour retracer l'évolution d'un projet de loi. C'est pourquoi l'Assemblée nationale met plusieurs moyens à la disposition des usagers des Débats, notamment: A) Un index sessionnel du journal des Débats et des commissions parlementaires

Chaque collection du journal des Débats comporte un index sessionnel qui réfère au contenu selon les participants et les sujets. La méthode utilisée est l'indexation en vocabulaire libre (5) qui privilégie les termes utilisés en Chambre des parlementaires. Ce système, en usage dans tous les parlements canadiens (6) ou étrangers permet de suivre l'évolution des projets de loi, de retracer le dépôt des documents sessionnels, les déclarations ministérielles, les motions du gouvernement et des députés, les questions des députés et les réponses du gouvernement ainsi que les thèmes de débats. C'est un volume imprimé d'environ 200 pages par session.

La collection des Index sessionnels comprend déjà plus de 2000 pages. Une partie des rubriques est fixe d'une année à l'autre. Le reste s'inspire de l'actualité politique du moment. L'information apparaît sous le nom de participant ou sous le thème du débat (7).

B) Des index cumulatifs

Par suite de demandes formulées par des chercheurs, il s'est avéré nécessaire de préparer certains index rétrospectifs en plus des tables de matières par session. Il s'agit en réalité de recherches longitudinales qui résument les discussions des années antérieures sur un même thème. A ce jour ont été publiés des index cumulatifs sur le Code des professions, la réforme électorale, la 27e Législature, la Fonction publique. En préparation, une compilation des documents sessionnels depuis 1960, ainsi qu'un

index cumulatif consacré aux commissions parlementaires et aux groupes de pression de 1965 à 1980. Sous ce thème, un relevé préliminaire indique déjà plus de 2000 cahiers de commissions parlementaires et 3000 interventions de groupes de pression.

C) Un bulletin de Documentation politique courante (8).

Depuis septembre 1979, notre service publie un bulletin consacré à la documentation courante. Il présente en première partie:

- des références aux débats récents sur les projets de loi privés ou publics;
- une liste des documents sessionnels déposés au cours des séances de la Chambre;
- une liste annotée des conférences de presse qui ont été tenues à l'Hôtel du Parlement;
- une analyse de la période des questions.

La deuxième partie du bulletin renferme une abondante bibliographie d'articles de journaux, de périodiques et de livres sur des thèmes politiques d'actualité. Ainsi se trouvent réunis les principaux actes législatifs et leur rétroaction dans l'environnement social représenté par les médias, les "définisseurs de situation" et les autres analystes politiques. Le bulletin permet de suivre la marche des travaux parlementaires en Chambre et en commissions tout en indiquant la réaction des divers secteurs de l'opinion publique à ces décisions politiques (9).

4. ET L'AVENIR?

La masse documentaire du journal des Débats prend de plus en plus d'importance avec les années. La gestion actuelle comprend la préparation quotidienne de tables des participants et de sujets (environ 10 000 fiches par année). L'index annuel regroupe ces références en un volume de 200 pages par session. Déjà, ces index forment plus de 2000 pages de références.

C'est en songeant aux historiens du XXIe siècle qu'il faut dès maintenant mettre au point un système d'exploitation par ordinateur de ce corpus documentaire de grande valeur.

L'expérience du système MIRACODE (10) a été tentée avec succès pour la session de 1970. Des fichiers connexes à l'inde-xation courante ont été montés progressivement pour retrouver les débats sur tous les projets de loi depuis 1964, les commissions parlementaires, les crédits budgétaires, les principaux thèmes (environ 400) des débats, les travaux des diverses législatures, les rubriques qui concernent plus particulièrement le parlementarisme québécois (11), etc. A cette phase de travaux ancillaires devrait succéder une période de synthèse (abstracts) et de retrait instantané de l'information contenue dans les Débats. La technologie existe: reste à l'apprivoiser et à y consacrer les ressources financières et humaines nécessaires (12). C'est une autre histoire...

NOTES ET REFERENCES

- Pour l'histoire des journaux des débats parlementaires, on lira avec intérêt: Ward, John: <u>The Hansard Chronicles</u>, a celebration of the first Hundred <u>Years of Hansard in Canada's</u> Parliament, Ottawa, 1980. 283p.
- 2. Le nouveau système de transcription et de composition du journal des Débats de l'Assemblée nationale du Québec (septembre 1980) est décrit dans le Manuel de référence, Editeur PRO-PLUS, (s.l., s.d.,) 121p. Le système multiposte à mémoire partagée utilise un disque à haute densité comme support magnétique. Il fonctionne selon une programmation naturelle par un ensemble de touches-fonction qui correspondent aux opérations désirées.
- 3. Pour retracer les diverses publications parlementaires d'hier et d'aujourd'hui, on consultera: Thériault, Yvon. Les publications parlementaires du Québec depuis 1972; préface de Jean-Noel Lavoie / Yvon Thériault. Québec, Assemblée nationale du Québec, 1976. 37p. Une bibliographie de 130 titres répartis selon les divisions classiques de l'histoire parlementaire du Québec a également été préparée par M. Denis Kronström et publiée dans le Bulletin trimestriel de la bibliothèque de la Législature du Québec, Vol. 6, no 1 (juin 1975).
- Québec (province). Assemblée nationale. Règlement de l'Assemblée nationale du Québec. Québec, 1972, 63p.
- Le "Vocabulaire libre" est le type de langage documentaire le plus répandu à l'heure actuelle. Voir à ce sujet: <u>Vocabulaire libre en indexation par Raymond Blais et Yves Courrier</u>, Montréal, Asted, 1978. 180p.
- 6. Une étude comparative des systèmes d'indexation des Débats parlementaires des Législatures provinciales et fédérale a constitué la thèse de maîtrise de Madame Barbara Trip, directrice de l'index à l'Assemblée législative d'Alberta: Trip, Barbara: Indexing Hansard, a major project submitted in partial fulfilment of the requirements for the degree of Master of Library Science, School of Library Science, The University of Alberta, Edmonton, Alberta, 1975. 101p.
- Les concepts et les méthodes d'indexation sont exposés et commentés en détail dans un ouvrage récent: Borko, Harold,

Indexing concepts and methods par Harold Borko et Charles L. Bernier. New York, Academic Press, 1978. 261p. Le chapitre 9 résume les essais d'indexation automatisée qui ont été tentés depuis 1950 aux Etats-Unis. Le chapitre 10 décrit les index d'Auteurs et de Sujets, du même modèle qui l'index des Débats de l'Assemblée nationale du Québec.

- Documentation politique courante: travaux parlementaires, conférences de presse, bibliographie. Service d'indexation et de bibliographie, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, septembre 1979.
- 9. L'approche systémique aux phénomènes socio-politique met en lumière le rôle des communications dans la vie de la société. Le professeur Léon Dion écrit dans sa grande étude sur la Société et la politique que "les média de communication sont des rouages socio-politiques de première importance... ils servent de courroie de transmission des idéologies, pressions et intérêts des agents politiques, de même que des volontés des agents politiques vers les agents sociaux" (p. 168, tome ll): Dion, Léon: Société et politique, la vie des groupes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971. 2 vol. Pour une bonne synthèse de la théorie systémique, lire: Pour une sociologie politique, par Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier. Paris, Editions du Seuil, 1974. 2 vol.
- 10. MIRACODE (Microfilm Information Retrieval Access Code). Procedé de stockage documentaire sur microfilm et de repérage rapide de la documentation codifiée. Système qui se prête à plusieurs types d'utilisation, en particulier pour la documentation cartographique.
- Comme modèles d'utilisation des débats parlementaires à des fins de recherche en science politique, on consultera la collection de Handbooks for research in Political behavior que dirige James A. Robinson à l'université Northwestern, Illinois. Un de ces textes est entièrement consacré aux applications de l'ordinateur dans la recherche en science politique: Janda. Kenneth: Data Processing, applications to political research. second edition, second printing, The Northwestern university Press, Evanston, Ill., 1972, 294p. Les bibliothèques parlementaires du Canada commencent à se doter de systèmes de gestion et d'exploitation de leur documentation par ordinateur. Voir à ce sujet l'article de M. Gaston Bernier dans le Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. octobre 1980. Quant aux ressources actuelles de la bibliothèque du Parlement fédéral, elles sont décrites dans: Banques de données et systèmes en ligne. Bibliothèque du Parlement, Service de consultation et référence, Ottawa, août 1980,

6p.

12. Des changements profonds se manifestent dans la fonction documentaire, à mesure que nous entrons dans ce que Alvin Toffler nomme "l'infosphère" dans La Troisième Vague. En termes d'emplois et d'organisation du travail, on lira à ce sujet: Aznard, B.: L'évolution des professions de l'information et de la documentation. Etude de la fonction documentaire, dossier no 16 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). La Documentation française. Paris, 1978. 260p.

Pour une politique du développement des collections

Richard Paré

En 1979, la Bibliothèque de la législature élaborait une politique globale de développement des collections. Dans ce texte, l'auteur présente les diverses raisons qui ont amené cette bibliothèque parlementaire à établir une telle politique et résume les quatre volets ou fonctions de ce projet: le choix de la documentation, l'évaluation des collections, l'élagage des documents et la conservation de la documentation.

Les principales raisons qui amènent une bibliothèque parlementaire à établir une politique du développement de ses collections sont d'origines diverses.

D'abord, il y a l'augmentation constante de la documentation disponible; il est aujourd'hui très difficile pour ne pas dire presque impossible, même dans un secteur spécialisé, d'acquérir tous les documents qui se publient. Donc, il faut en faire un choix, mais comment?

Puis, il y a l'augmentation d'année en année des coûts de la documentation due pour une bonne part aux prix des matériaux (papier, encre, supports magnétiques, microfiches ou microfilms,

^{*}M. Richard Paré occupait alors le poste de directeur adjoint et responsable des services techniques et publics de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

etc.) et aussi à l'inflation des salaires dans les coûts de production. On estime entre 10 et 15% le taux moyen d'augmentation annuelle et souvent plus dans des domaines de documentation spécialisée. A titre d'exemple, citons qu'en 1979-1980, à la Bibliothèque de la législature, le coût des microfilms sur support argentéique a augmenté de 30 à 35% principalement à cause de l'augmentation de la valeur de l'argent.

Ensuite, la stabilisation ou la diminution des ressources financières, combinée à l'augmentation des coûts, font baisser considérablement le pouvoir d'achat d'une bibliothèque. En 1981-1982, si les prévisions budgétaires de la Bibliothèque de la législature ne comportent aucune augmentation budgétaire pour l'achat de la documentation, ceci constituera en fait une baisse réelle de 10 à 15% en comparaison des ressources attribuées pour l'année précédente.

Enfin, le manque d'espace pour stocker et conserver la documentation est un autre facteur qui, à moyen terme, incite les responsables de bibliothèques à établir des critères spécifiques de conservation pour leur documentation.

Comme la Bibliothèque de la législature n'échappe pas à ces quatre phénomènes courants, il devenait donc nécessaire, compte tenu de son mandat et de ses clientèles particulières, de mettre sur pied une politique globale de développement des collections à partir de quatre volets ou fonctions, soit le choix de la documentation, l'évaluation des collections, l'élagage des documents et enfin la conservation ou le stockage de la documentation.

CHOIX DE LA DOCUMENTATION

Ce premier volet d'une politique globale de développement des collections constitue, à notre avis, l'élément moteur qui assu-

rera le développement des trois autres.

Déjà en janvier 1978, des membres du personnel de la Bibliothèque avaient élaboré dans un document de travail une politique de choix des documents (1). Les principes de cette politique avaient été établis d'abord d'après la nature des documents puis, d'après les disciplines ou sujets dont ils avaient fixé un cadre de choix selon trois catégories de collections, c'est-à-dire: collection de référence, collection de base ou collection de recherche. Le cadre des disciplines ou sujets étaient réparti en vingtcing secteurs de la connaissance humaine.

A l'automne 1979, cette politique servait de base à la mise sur pied d'un programme pour le choix de la documentation à la Bibliothèque, comprenant les objectifs du programme, un nouveau profil pour le choix et le processus qui s'ensuivait. Le programme prévoyait le maintien des trois catégories au niveau de collections mentionnées plus haut.

A) Profil pour le choix de la documentation

Ce profil a été établi en tenant compte de la politique du choix de 1978, plus particulièrement des principes de choix d'après le sujet, des statistiques d'utilisation de la documentation à la Bibliothèque et de la richesse ou de la faiblesse de la collection dans divers domaines. Le profil comprend neuf grands secteurs qui sont:

- Sciences politiques;
- Droit et législation;
- Histoire et géographie;
- Actualité et référence;
- Economie et finance;
- Administration publique et gestion;

- Sociologie et sociétés;
- Science et technologie;
- Environnement.

A partir de ces neuf secteurs, chaque épuipe de choix a identifié différents sous-secteurs. Au total, on a établi au début quarante-quatre sous-secteurs. La pertinence du choix des documents est assurée, car chacun des secteurs et sous-secteurs ont été définis en termes de collection de référence, collection de base et (ou) collection de recherche dépendant de leur pertinence face aux besoins de la collection de la Bibliothèque.

Après un an d'application de ce modèle, le développement du profil a été réévalué pour chacun des secteurs et sous-secteurs et ajusté au besoin (voir p.54). On y retrouve maintenant toujours les neuf mêmes secteurs mais cinquante-quatre sous-secteurs.

B) Procédure du choix de la documentation

Après l'élaboration du profil du choix, il fallait établir la procédure pour assurer le fonctionnement systématique de ce choix et le processus qui s'ensuivait. Avant
l'automne 1979, les recommandations pour l'acquisition de
documents étaient acheminées vers une seule personne qui
décidait du bien-fondé de l'achat de la publication. Afin
de répartir cette responsabilité parmi plusieurs, nous avons procédé à la mise sur pied de neuf équipes correspondantes aux neuf secteurs définis dans le profil. Pour exploiter les goûts et les spécialités de chacun, nous avons
donc demandé à tous les agents de recherche, bibliothécaires et bibliothechniciens qui le désiraient de s'impliquer

dans les équipes en choisissant un ou deux secteurs au maximum correspondant à leur goût personnel et de participer au choix de la documentation, tout en précisant qu'ils ne pourraient pas y investir plus de 10% de leur temps de travail.

Trente-six personnes ont répondu dans l'affirmative et se sont partagé la répartition du choix de la documentation selon le profil établi, depuis le ler décembre 1979. Le coordonnateur des collections avait au préalable demandé à neuf bibliothécaires d'assumer la responsabilité de chacune des équipes et de définir avec les participants les différents niveaux ou catégories de collection à développer pour chacun des secteurs et sous-secteurs définis dans le profil.

Pour toutes les équipes du choix de la documentation, la procédure a consisté dans une première étape à identifier les différents outils bibliographiques pertinents à leur secteur et sous-secteurs de choix et dans une seconde étape, à répartir leur distribution aux membres des différentes équipes. Le Service des périodiques et le Service des acquisitions ont la responsabilité de faire parvenir à chaque participant les outils bibliographiques courants ainsi que les dépliants publicitaires des différentes maisons d'édition.

C) Processus pour le choix des documents

Pour recommander l'acquisition d'un document ou l'abonnement à un périodique, chaque participant doit remplir un bon de demande et le faire parvenir à son chef d'équipe qui, après approbation, le fait suivre au Service des acquisitions. Toutes les demandes d'abonnements aux périodiques et les demandes de documents évalués à plus de 500\$ doivent recevoir l'approbation du coordonnateur des collections.

Dans une étape future, il serait intéressant de demander à la clientèle de la Bibliothèque de participer au choix de la documentation. A titre d'expérience, nous avons offert dès cette année aux quatre stagiaires parlementaires de la Fondation Jean-Charles Bonenfant qui, pour la Bibliothèque, bénéficient des mêmes privilèges que les députés, de participer s'ils le désiraient au choix de la documentaion. Après un an, nous évaluerons cette participation extérieure à titre d'expérience-pilote.

2. EVALUATION DES COLLECTIONS

Pour la Bibliothèque de la législature, l'évaluation des collections consiste à établir des critères qui permettront d'évaluer l'utilisation ou le rendement des collections et conséquemment leur rentabilité.

Pour établir ces critères, nous avons tenu compte des facteurs suivants:

- le profil d'intérêt des différentes clientèles ou groupes d'usagers de la Bibliothèque;
- les besoins particuliers de certains groupes d'usagers;
- le taux de demandes d'informations, d'informations documentaires et de documents par les diverses clientèles;

- le taux de réponses positives et négatives fournies aux demandes des usagers;
- le taux de documents localisés à partir des recherches bibliographiques effectuées dans les diverses banques de données automatisées.

Nous avons tenu compte aussi d'autres facteurs qui nous paraissent plus secondaires et qui sont:

- le coût des documents;
- l'espace occupé;
- la rareté de certains livres et documents.

Comme première étape d'évaluation, nous avons durant la dernière année analysé les publications reçues en "commandes permanentes." Tous les titres ont d'abord été divisés par secteurs et chacune des neuf équipes du choix de la documentation a évalué les publications reçues selon ce processus. Cette évaluation nous a permis de ramener de 984 à 762 le nombre de nos commandes permanentes soit une diminution de 22,5%. Une réévaluation des "commandes permanentes" devrait se faire périodiquement; nous suggérons à tous les trois ans.

La prochaine étape d'évaluation se fera vraisemblablement pour les collections et les abonnements aux périodiques et journaux. Par la suite, dans une étape subséquente, il faudra "s'attaquer" aux monographies. Pour ces deux futures étapes nous pensons utiliser le même processus, c'est-à-dire un travail par équipe selon le secteur concerné.

Parallèlement à ces activités d'évaluation, la Bibliothèque de la législature mettra sur pied, sous peu, un groupe de travail pour l'évaluation des livres rares parmi ses collections.

Comme les critères d'évaluation peuvent différer pour ce genre de publications, les responsables de la Bibliothèque de la législature ont cru bon d'utiliser la formule du groupe de travail.

3. ELAGAGE DES COLLECTIONS

La fonction de l'élagage des collections consiste, après l'évaluation, à disposer de la meilleure façon des publications et autres documents identifiés comme non nécessaires à une bibliothèque ou un centre de documentation.

On procède habituellement à l'élagage des collections de quatre façons, soit par don, par échange, par dépôt ou enfin par vente pour le recyclage du papier.

A) Don

A la Bibliothèque de la législature, il arrive que nous disposions par don, de journaux imprimés ou parties de collections de journaux imprimés, dont nous avons acquis l'équivalent sur microfilms.

B) Echange

Le mécanisme de l'échange des documents consiste à informer, ordinairement par listes, les autres bibliothèques des collections ou parties de collections dont nous pouvons disposer. Ce processus est présentement moins utilisé en général dans les bibliothèques et en particulier à la Bibliothèque de la législature qui aurait peutêtre avantage à exploiter plus cette méthode, du moins

dans un cadre régional.

C) Dépôt

Le processus de dépôt est déjà appliqué à la Bibliothèque de la législature depuis quelques années comme mécanisme d'élagage de ses collections, surtout pour les publications gouvernementales américaines.

En effet, comme la Bibliothèque de la législature est dépositaire de l'ensemble des publications gouvernementales américaines publiées par le U.S. Government Printing Office (plus de 19 000 documents recus en 1979) les responsables de la Bibliothèque ont procédé, selon certaines conditions stipulées dans des protocoles d'ententes, au dépôt de certaines collections ou parties de collections dans quelques bibliothèques ministérielles. Par exemple, la Bibliothèque de la législature dépose les collections dans le domaine de l'éducation à la Bibliothèque administrative du ministère des Communications, les collections dans le domaine de la santé et du bien-être, à l'informathèque du ministère des Affaires sociales et bientôt, des collections dans les domaines de l'énergie et de la foresterie, à la bibliothèque du ministère de l'Energie et ressources. La Bibliothèque de la législature compte éventuellement négocier d'autres ententes pour dépôts de collections.

D) Vente

Au gouvernement du Québec, un programme pour le recyclage du vieux papier a été mis sur pied par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement. La Bibliothèque de la législature participe à ce programme en vendant à la firme retenue par le MTPA les publications et les documents inutiles dont elle peut disposer.

4. CONSERVATION DE LA DOCUMENTATION

Dû à l'inflation constante des coûts de loyer, la conservation des documents devient une fonction primordiale dans l'administration d'une bibliothèque. Une politique de conservation peut se définir comme étant l'ensemble des moyens ou mécanismes mis de l'avant pour stocker les collections de livres et autres documents, au plus bas coût et dans les meilleures conditions possibles de façon à ce qu'ils soient disponibles et accessibles rapidement lorsqu'ils sont requis.

A la Bibliothèque de la législature, ces moyens se sont traduits en 1979 par la mise sur pied d'un Centre de conservation et de diffusion de la documentation (CCDD) à Ste-Foy, ce qui a permis de déplacer plus de 150 000 volumes et autres documents en plus de l'atelier de reliure de la Colline parlementaire vers des locaux beaucoup moins onéreux en terme de coûts évalués au pied carré.

Une autre action mise de l'avant fut l'acquisition d'étagères compactes, permettant de stocker deux fois plus de documents dans les mêmes espaces. On prévoit faire l'acquisition à l'édifice Pamphile-Lemay d'autres modules de ces étagères compactes. Enfin, une autre action entreprise à la Bibliothèque est la planification d'un programme d'acquisitions de collections de journaux sur microfilms, ce qui nous permettrait de disposer des collections imprimées correspondantes et de récupérer ainsi 25 à 30% des espaces occupés par ces collections.

Il reste plusieurs actions qui pourront être étudiées et

mises de l'avant dans le cadre d'une politique de conservation de la documentation. Par exemple, il faudrait examiner de plus près, pour plusieurs publications en séries, comme les bulletins, comptes rendus, rapports de divers organismes, le taux d'utilisation des années antérieures de façon à ne conserver ces publications que durant leur temps de vie utile et ainsi prévoir précisément l'espace requis pour les conserver. Un autre moyen sera de s'entendre avec d'autres bibliothèques surtout dans une même région pour ne pas dédoubler inutilement certaines collections et favoriser le prêt entre bibliothèques. Pour la Bibliothèque de la législature, certaines actions pourront être amorçées en ce sens avec d'autres bibliothèques gouvernementales telle la Bibliothèque administrative du ministère des Communications et aussi, dans une approche plus régionale, avec la bibliothèque de l'Université Laval.

Notre courte expérience à la Bibliothèque de la législature, dans le domaine du développement des collections, nous force à croire qu'il est presque impossible de concevoir théoriquement une politique et de l'appliquer telle quelle parce qu'une telle politique constitue un élément dynamique et non statique des diverses activités d'une bibliothèque. A notre avis, il est nécessaire d'implanter petit à petit les différentes étapes pour ensuite en arriver à une politique d'ensemble.

Comme le développement d'une politique globale pour une bibliothèque ou centre de documentation comprend quatre volets ou fonctions, qui ne se situent pas tous au même maillon de la "chaîne des fonctions documentaires" (voir tableau p.61), il importe de développer cette politique en consultation et avec la participation continue de toutes les personnes intéressées de façon à assurer petit à petit une inter-relation constante entre les diverses fonctions et ainsi atteindre un résultat plus efficace.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, nous avons tenté de résumer dans ce document de travail les orientations et les actions entreprises depuis 1979 à la Bibliothèque de la législature pour la mise sur pied d'une politique de développement des collections.

PROFIL POUR LE CHOIX DE LA DOCUMENTATION

Le profil qui suit a été élaboré en consultation avec les membres du personnel de la Bibliothèque et aussi en consultation avec des personnes de l'extérieur. Chacun des éléments de ce profil est considéré selon l'une des trois catégories suivantes:

- 1 collection de référence;
- 2 collection de base;
- 3 collection de recherche.

1. COLLECTION DE REFERENCE

Ce type de collection est celui qui permet de présenter, de définir un sujet grâce à des ouvrages comme des dictionnaires, des encyclopédies, des bibliographies, des atlas et certaines monographies essentielles.

2. COLLECTION DE BASE

Ce type de collection, en plus de comprendre une collection de référence sur le sujet, inclut des introductions, des grandes synthèses, des classiques, des études historiques et biographiques ainsi que les principaux ouvrages de la production courante.

3. COLLECTION DE RECHERCHE

Ce type de collection vise à rassembler une documentation à la fois générale et spécialisée incluant des thèses, des rapports de recherches, etc. Il faut ajouter aussi pour ce type de collection, l'accessibilité aux principaux services d'analyse et d'inde-

xation et aux bases de données dans le domaine concerné.

PROFIL DE CHOIX

SCIENCES POLITIQUES

- 1.1 Pensée politique
- 1.2 Gouvernement
 - 1.21 L'Etat et les régimes politiques
 - 1.22 Les pouvoirs: exécutif, législatif, judiciaire
 - 1.23 Relations entre les pouvoirs
 - 1.24 Fonctions économiques et sociales du gouvernement
- 1.3 Vie politique
 - 1.31 Forces politiques
 - 1.32 Partis politiques
 - 1.33 Comportements politiques
- 1.4 Relations internationales
- 1.5 Etudes nationales et régionales

2. DROIT ET LEGISLATION

- 2.1 Droit en général (introductions, dictionnaires, bibliographies générales, etc...)
- 2.2 Droit international public
- 2.3 Droit international privé

2.4 Droit national public du Québec et du Canada

- 2.41 Droit constitutionnel et droits de l'homme
- 2.42 Droit criminel et pénal
- 2.43 Droit municipal, scolaire et paroissial
- 2.44 Droit administratif
- 2.45 Droit fiscal
- 2.46 Droit militaire
- 2.47 Procédure civile et preuve
- 2.48 Organisation judiciaire
- 2.49 Uniformité des lois

2.5 Droit national privé du Québec et du Canada

- 2.51 Droit civil
- 2.52 Droit commercial
- 2.53 Droit du travail
- 2.54 Droit des transports

2.6 Droit national public (autres pays)

- Mêmes sous-divisions que sous 2.4
- 2.7 Droit national privé (autres pays)
 - Mêmes sous-divisions que sous 2.5

2.8 Droit public comparé

- Mêmes sous-divisions que sous 2.4
- 2.9 Droit privé comparé

- Mêmes sous-divisions que sous 2.5
- 2.10 Médecine légale

3. HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

- 3.1 Histoire générale
- 3.2 Histoire sociale du Québec et du Canada
- 3.3 Histoire politique du Québec et du Canada
- 3.4 Histoire économique du Québec et du Canada
- 3.5 Histoire culturelle du Québec et du Canada
- 3.6 Histoire régionale et locale
- 3.7 Biographies et mémoires
- 3.8 Dictionnaires et sciences auxiliaires
- 3.9 Géographie

4. ACTUALITE ET REFERENCE

- 4.1 Annuaires, encyclopédies et dictionnaires
- 4.2 Répertoires et index généraux
- 4.3 "Best sellers" et magazines
- 4.4 Prospective

5. ECONOMIE ET FINANCE

- 5.1 Finances publiques
 - 5.11 Budgets
 - 5.12 Dépenses
 - 5.13 Fiscalité
- 5.2 Industrie
 - 5.21 Primaire
 - 5.22 Secondaire
 - 5.23 Tertiaire
- 5.3 Travail
 - 5.31 Relations de travail
- 5.4 Energie et ressources
- 5.5 Commerce
- 5.6 Consommation
- 5.7 Agro-alimentaire
- 5.8 Tourisme

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE ET GESTION

- 6.1 Gestion du personnel
- 6.2 Gestion financière

- 6.3 Gestion matérielle
- 6.4 Statistique (méthodologie)
- 6.5 Secrétariat (techniques)

7. SOCIOLOGIE ET SOCIETES

- 7.1 Anthropologie et démographie
- 7.2 Bien-être, santé et mouvements sociaux
- 7.3 Education, langues et littérature
- 7.4 Philosophie, psychologie et religions
- 7.5 Folklore, moeurs et coutumes
- 7.6 Communications et mass-média
- 7.7 Sports et loisirs
- 7.8 Arts
- 7.9 Criminologie

8. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

- 8.1 Avancement des sciences
- 8.2 Techniques de l'ingénieur
- 8.3 Sciences de l'information et de la documentation

8.4 Informatique

9. ENVIRONNEMENT

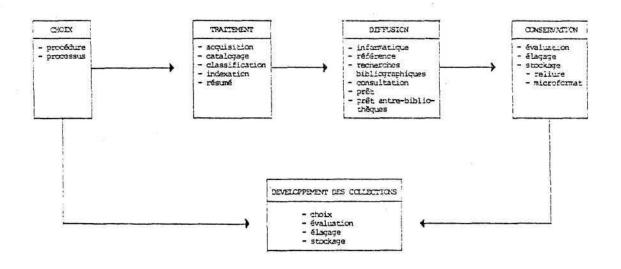
- 9.1 Aménagement du territoire
- 9.2 Urbanisme
- 9.3 Transports
- 9.4 Pollution et assainissement

NOTES ET REFERENCES

Assemblée nationale, Bibliothèque de la législature. <u>Politique de choix des documents</u>. (Document de travail). Québec, 1978. 17p.

CHAINE DES FONCTIONS DOCUMENTAIRES

FONCTIONS



Le <u>Bulletin</u> est une revue trimestrielle publiée par la Bibliothèque de la législature. La correspondance doit être adressée à la Bibliothèque de la législature, Assemblée nationale, GIA IA5.

COMITE DE REDACTION

Jacques Prémont, directeur
Gaston Deschênes
Denis Kronström
Jocelyn Saint-Pierre, secrétaire
Yvon Thériault

Note aux collaborateurs

Les manuscrits signés doivent compter au maximum vingt-cinq pages et être dactylographiés à double interligne. Dans le texte, les citations sont numérotées et renvoient aux références bibliographiques placées à la fin. L'auteur doit fournir avec son texte un résumé de dix lignes qui apparaîtra au début de l'article. Le tout doit être envoyé, au moins deux mois avant publication, au secrétaire qui le soumettra au comité de rédaction. Les textes publiés dans le <u>Bulletin</u> n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.